Date de transmission de l'acte: 11/09/2026
Date de reception de l'AR: 11/09/2026
048-200085223-AU_011_2026-AU
A G E D I

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE

Décision du Maire
N° AU_011_2026

OBJET : Signature d'un bail commercial pour le local situé à la Baraque de la Grange

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22, alinéa 5 concernant le louage de choses,

Vu la délibération DE-008-2026 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la demande faite par la SARL FOODAMOUR de louer le bien communal,

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Il est décidé de conclure un contrat de bail commercial portant sur la location d'un local communal d'une superficie de 197,28 m², situé : Baraque de la Grange - n°2 -Servières - 48000 MONTS-DE-RANDON avec la SARL FOODAMOUR, immatriculée sous le numéro RCS 891 010 134.

ARTICLE 2 : Destination des lieux

Le local est loué exclusivement pour l'exercice de l'activité suivante : RESTAURATION à l'exclusion de toute autre activité

ARTICLE 3 : Durée

Le bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives, à compter du 1er novembre 2026.

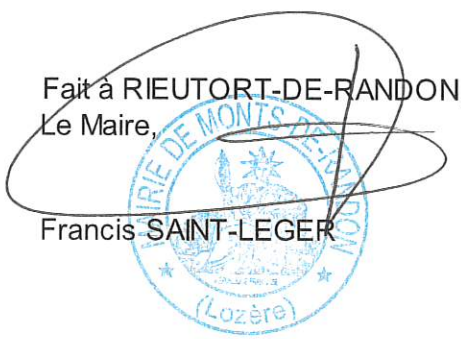
ARTICLE 4 : Loyer et Charges

Le loyer annuel hors taxes est fixé à la somme de 14 280,00 € HT (quatorze mille deux cent quatre vingt euros HT). Il sera payable mensuellement et à terme échu, assorti de la TVA au taux en vigueur, ainsi que des charges récupérables et des taxes afférentes.

ARTICLE 5 : Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions de la commune et transmise au contrôle de légalité de la Préfecture.

Fait à RIEUTORT-DE-RANDON, le 01 septembre 2026
Le Maire,



Francis SAINT-LEGER